

Mémoire pour la Commission des Institutions de l'Assemblée Nationale du Québec par
l'Association des étudiant.e.s en droit de McGill

PROJET DE LOI N^o 75 LOI VISANT À AMÉLIORER L'ACCESIBILITÉ ET L'EFFICACITÉ
DE LA JUSTICE, NOTAMMENT POUR RÉPONDRE À DES CONSÉQUENCES DE LA
PANDÉMIE DE LA COVID-19



Beatrice Mackie
Présidente de l'Association des étudiant.e.s en droit de McGill
Montréal, Québec
Le 25 novembre 2020

Présentation de l'auteur

Je m'appelle Béatrice Mackie et je suis la Présidente de l'Association des étudiant.e.s en droit de McGill (« AÉD McGill »). Je suis dans ma troisième année du programme et, dans l'été de ma première année, j'ai fait du bénévolat avec la Clinique d'Information Juridique de McGill (« CIJM »).

L'AÉD McGill représente 700 étudiant.e.s et a été fondé en 1912. En 1992, l'AÉD McGill fut incorporée et depuis, elle poursuit un rôle actif dans la vie étudiante ainsi que dans la gouvernance étudiante aux niveaux facultaire, universitaire, provincial et fédéral. L'AÉD est l'organe étudiant officiel de la Faculté de Droit de McGill. Notre travail consiste à représenter les étudiant.e.s auprès de l'administration facultaire, à offrir des services, à organiser des événements et à appuyer la réalisation des projets étudiant.e.s.

Exposé général

Procès-verbal du discours de la présidente de l'AÉD McGill, présenté le matin du 25 novembre 2020.

Je voudrais premièrement remercier la Commission pour nous avoir invité aujourd'hui. En tant que Présidente de l'Association des étudiant.e.s en droit de McGill, j'appuie les articles 2, 3, 51, 52 et 56 du projet de loi 75 pour les raisons suivantes

Premièrement, ces articles ont pour but d'améliorer l'accès à la justice. Ce principe est fondamental dans notre système de droit, comme priorisé dans la [disposition préliminaire](#) du Code de Procédure Civile. Donc, cette valeur devrait, encore une fois, être priorisé par l'Assemblée Nationale. En effet, le forum canadien sur la justice civile a établi que [48.4%](#) des adultes Canadiens éprouve au moins un problème juridique civile ou familial pendant une période triennale. Cependant, bien que beaucoup de personnes sont confrontés à des problèmes juridiques, plusieurs individus n'ont pas les moyens financiers pour recevoir de l'aide. Le projet de recherche intitulé Accès au droit et à la justice fondée par l'Université de Montréal a trouvé qu'une majorité des avocats au Québec demandent [aux alentours de \\$200](#) par heure pour de l'aide juridique. Par conséquent, les parties n'ont pas toujours les outils pour bien défendre leur position en conflit. Si le projet de loi 75 est adopté, la population aurait une meilleure chance à recevoir de la véritable justice. Au-delà de l'accessibilité financière, le projet de loi aiderait les gens à naviguer le système juridique qui est souvent compliqué pour ceux qui n'ont pas fait une formation juridique. Recevoir de l'aide d'une étudiante en droit ferait en sorte que le système judiciaire soit moins intimidant pour le profane.

Deuxièmement, la COVID-19 a posé plusieurs nouveaux problèmes pour notre système judiciaire. Il y a maintenant des nouvelles disputes entre les locateurs et les locataires, entre les parties d'un contrat et entre les patrons et les employés. L'accroissement de la COVID a aussi apporté des changements au taux de chômage au Québec, démontrant que l'emploi est particulièrement instable. En conséquence, c'est même plus difficile pour les québécois de financer l'aide juridique. En outre, il faut reconnaître que la COVID pose plusieurs obstacles

pour la santé mentale aussi. Les procès et les problèmes juridiques sont déjà assez stressant. Donc, avoir des services qui sont accessibles et gratuits pourrait promouvoir la tranquillité d'esprit. Bien que la pandémie ne fera pas partie de notre vie perpétuellement, les effets de la pandémie sur notre système de droit et sur notre société vont être visible à long-terme. La COVID a mis au clair le fait que du changement à notre système existant est nécessaire.

En troisième lieu, la loi 75 donne l'opportunité aux étudiant.e.s en droit d'appliquer leurs connaissances juridiques. Cela leur donnerait de l'expérience concrète et réelle en promouvant l'importance de la responsabilité et de la confidentialité. Ceci représente une occasion d'apprentissage enrichissante pour les étudiants et ferait en sorte que les gradués seront plus prêts pour leurs futures carrières. À McGill, les étudiants sont bien préparés pour ce nouveau défi. Dans la première année du programme, les élèves prennent un cours pratique pour apprendre la recherche juridique, la rédaction de mémoires et la plaidoirie.

Maintenant, je vais parler du contexte de la clinique d'information juridique de McGill, ou [CIJM](#), spécifiquement. La majorité des dossiers traité par la clinique sont des dossiers de bail résidentiel, de contrat, de famille ou d'emploi. La CIJM ne traite pas de dossiers dans des domaines de droit qui sont, ce que j'appellerais, de risque élevé comme le droit pénal, le droit fiscal et le droit de la construction. Lorsque j'étais une bénévole, les dossiers étaient souvent très simples avec des réponses noirs ou blancs et j'avais reçu une formation robuste, soulignant l'importance de mes responsabilités et de l'éthique. Les services de la CIJM sont très populaires. Dans le mois de septembre, ils ont accepté 230 nouveaux dossiers après le triage. Mais, parce que les bénévoles peuvent seulement donner de l'information, et non des avis, il faut souvent référer les clients à d'autres cliniques qui ont des ressources d'avis juridiques pour répondre à leurs questions même si les réponses sont simples. Cela provoque une surcharge sur ces autres cliniques communautaires et, de plus, complique les pistes que les clients doivent suivre.

En dernier lieu, je voudrais ouvrir la discussion de comment la loi 75 pourrait aller plus loin pour les buts énumérés. Nous pensons que le projet de loi devrait s'appliquer à toutes les cliniques juridiques communautaires. Si l'Assemblée se sent confortable à donner cette nouvelle responsabilité aux étudiants en droit dans les cliniques universitaires, pourquoi faudrait-il limiter le type de clinique où les étudiants peuvent utiliser ce pouvoir? Si le véritable but du projet c'est l'accès à la justice, élargir les contextes où les étudiants en droit peuvent donner des avis juridiques est dans le meilleur intérêt de la population.

Merci.